

DEPARTEMENT DU RHÔNE



PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

Pièce n°	Dossier arrêté	Enquête publique	Dossier approuvé
07.1	14 juin 2023		



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE  
CELINE GRIEU



URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE



## Sommaire

---

<b>I- Le réseau d'eau potable</b>	<b>4</b>
<b>II- L'assainissement collectif</b>	<b>8</b>
<b>III- L'assainissement autonome</b>	<b>10</b>
<b>IV- L'assainissement des eaux pluviales</b>	<b>11</b>

## I- Le réseau d'eau potable

La compétence eau potable est portée par le Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud Ouest Lyonnais qui dessert les communes de Brignais, Brindas, Chaponost, Chevinay, Courzieu, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consoce, Soucieu-en-Jarrest, Vaugneray et Yzeron. Le service est exploité en délégation de service public à Suez Eau France (contrat 2018-2029).

Le service public d'eau potable dessert 25 400 abonnés (soit 56 234 habitants) au 31 décembre 2019, dont 1 438 abonnés à Thurins.

La zone de captages de la nappe alluviale de la Vallée du Garon exploitée par le Syndicat des Eaux du Sud-Ouest-Lyonnais a fait l'objet le 15 avril 1999 d'un arrêté préfectoral N° 99-963 déclarant d'utilité publique les captages d'eau destinée à la consommation humaine sur les communes de Brignais et Vourles ainsi que leurs périmètres de protections et servitudes afférentes. Le débit prélevé ne pourra excéder 900 m<sup>3</sup>/h ou 22.000 m<sup>3</sup>/ jour. Sur cette zone sont actuellement établis du nord au sud:

Le puits de captage N°5 équipé d'un groupe électropompe de 80 m<sup>3</sup>/heure,

Le puits de captage N°4 équipé de deux groupes électropompes de 80 m<sup>3</sup>/heure avec à proximité un forage équipé d'un groupe électropompe de 120 m<sup>3</sup>/heure,

Le puits de captage N°3 équipé de deux groupes électropompes de 80 m<sup>3</sup>/heure,

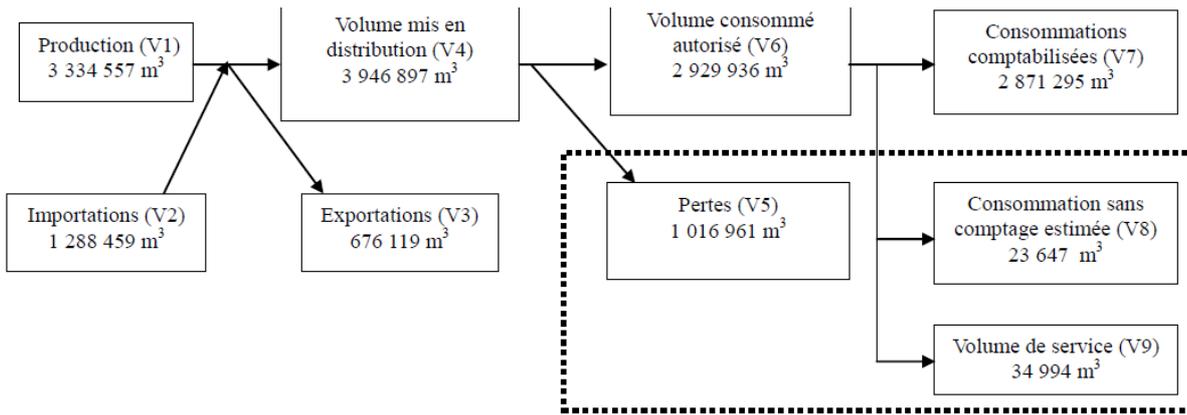
. Le puits de captage N°2 équipé de deux groupes électropompes de 180 m<sup>3</sup>/heure avec à proximité un forage équipé d'un groupe électropompe de 100 m<sup>3</sup>/heure.

Soit au total une production potentielle d'environ 1000 m<sup>3</sup>/heure. Toutefois, l'exploitation de cette zone reste limitée par l'arrêté préfectoral à 900 m<sup>3</sup>/heure.

Le service public d'eau potable a prélevé 3 334 557 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019

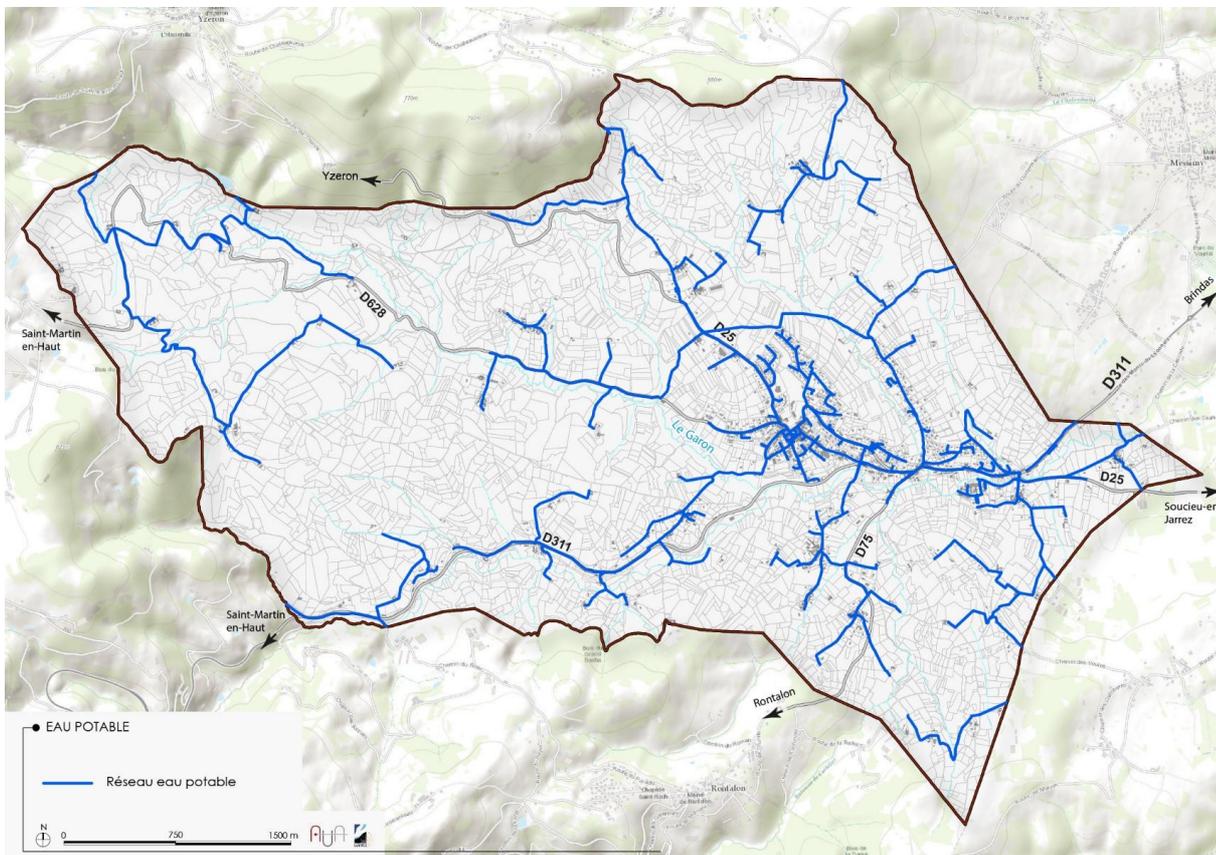
Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>
SOURCES VAUGNERAY	29 766
ZONE DE VOURLES	3 229 329
SOURCES COURZIEU	38 100
SOURCES YZERON	37 362
<b>TOTAL</b>	<b>3 334 557</b>

Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019 est le suivant :



97% des achats sont réalisés au SMEP Rhône Sud.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 672.2 kilomètres en 2019.



Le territoire de la commune n'est pas touché par des périmètres de protection des puits de captage.

Concernant la disponibilité de la ressource, les volumes prélevés en 2019 à l'échelle du syndicat s'élèvent à 3 334 557 m<sup>3</sup> soit 9 136 m<sup>3</sup>/jour sur les 22 000 m<sup>3</sup>/jour autorisés. D'autre part, selon le porter à connaissance de l'Etat, l'alimentation en eau potable du syndicat est sécurisée, en cas de manque d'eau produite par les captages, d'incident sur le réseau ou de pollution chronique ou accidentelle de la ressource, par des alimentations de secours provenant :

- De la Métropole de Lyon (via le territoire de distribution « Centre » à Saint-Genis-Laval qui peut alimenter la station de traitement « Ronzières – Félin ») ;

- Du syndicat Saône Turdine (via le territoire de distribution « Val d'Azergues » qui peut alimenter directement le territoire de distribution de la commune).
- Du syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud via la station de traitement « Ronzières – Félin ».

La ressource est donc suffisante et sécurisée pour alimenter la population à échéance du PLU.

### **Les bornes de défense incendie**

La commune compte 78 bornes de défense incendie :

N°	Adresse	Pression statique en bars	Pression à 60m3/h	Débit à 1 bar
1	39, ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	6		44
2	2 CHEMIN DES ARRAVONS ANGLE CHASSAGNE	6,5		40
3	67, ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	6,5		45
4	LA VALOTTE ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	6		25
5	LA GOYENCHE VOIE COMMUNALE No 10 DE THURINS A SOUCIEU EN JARREST	6,5	6	150
6	VOIE COMMUNALE No 20 DE LA VALOTTE	7		50
7	LE SOLY	8,5		50
8	VOIE COMMUNALE No 20 DE LA VALOTTE CHEMIN DU SOLY	13	8	220
10	LE SOLY	8	3	90
11	VOIE COMMUNALE No 15 DE MARNAS A RONTALON ET MARJON (LE VERNAY CHEMIN DES VOÛTES)	5		25
12	ROUTE DEPARTEMENTALE No 75 DE RONTALON	6,5		41
13	5 Chemin LA RATIERE RD25	11	7	180
14	13 CHEMIN DE LA RATIERE RD25	10	6	175
15	PETAGUT RD25 vers le n° 5 Rue du 19 Mars	8	4	148
16	VOIE COMMUNALE No 14 DES ARRAVONS (vers le 712)	7,5	4	115
17	VOIE COMMUNALE No 14 DES ARRAVONS (vers le 358)	10,5	6	150
18	VOIE COMMUNALE No 14 DES ARRAVONS (Les Hauts de Chasagne)	8,5		45
19	CHASSAGNE	12	7	150
20	RD25 N° 40 ROUTE D'YZERON	3,5		50
21	LE PEYNE CHEMIN DEPARTEMENTAL No 25 DE BRIGNAIS A SAINTE FOY L'ARGENTIERE	1,8		50
22	LE NARBONNET	9		50
23	LES GRANGES	10	1,5	66
24	LES GRANGES	9	3	80
25	LES PIINS CHEMIN RURAL No 15	4		30
26	CHEMIN RURAL No 30 DE VERDAN	12		50
27	CHEMIN RURAL No 14 LE MATILLON (vers la Croix)	6		10
28	VOIE COMMUNALE No 9 DE SAINT LAURENT DE VAUX A THURINS VERS JARICOT	3,5		20
29	VOIE COMMUNALE No 9 DE SAINT LAURENT DE VAUX A THURINS SERVIGNY	12		40
30	19, ROUTE DU BARRAGE	6	2	80
31	LA MATHIVIERE	6		25
32	CHEMIN RURAL No 5 LE JULIN	6		21
33	VOIE COMMUNALE No 8 DE THURINS A DUERNE (LD LA MURE)	11		50
34	LE BITERNAY VOIE COMMUNALE No 8 DE THURINS A DUERNE	8,5		60
35	BELLEVUE	4		10
36	LE BAYARD VERS SEON CHEMIN RURAL No 26	4,5		10
37	18, CHEMIN DE LA PLAINE (Cimetière)	7,5	3,5	100
38	VOIE COMMUNALE No 16 DE L'HERSE	6		31
39	VOIE COMMUNALE No 16 DE L'HERSE vers le n° 60	6,5		33
40	LE MARTIN ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	4,5		22
41	LE ROCHET ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	4		22
42	GARE LA BURELIERE ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	4		10
43	LA DURANTIERE CHEMIN RURAL No 43	8		40
44	ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE ( Les Gardonnes)	8,5	1	60
45	LA MARTINIERE HAUTE ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	6		30
46	2, ROUTE DU BARRAGE	7	2,5	98
47	1, CHEMIN DE LA PLAINE	,	3,5	110
48	PLACE DUGAS	7	3	140
49	49, RUE DU 8 MAI 1945 (vers Théâtre)	10	6	170
50	GRANDE COTE VOIE COMMUNALE No 6 DE THURINS A RONTALON	9		42
51	VOIE COMMUNALE No 17 DE LA PETITE COTE	8		40
52	LE MARNAS CHEMIN RURAL No 12	4,5	3	100
54	LES COMBELLES	7		24
55	LA TUILIERE	7		41
56	LE MARNAS CHEMIN RURAL No 12	5,5	2	100

57	LE CHATEAU			
58	CHEMIN DEPARTEMENTAL No 75 DE SAINT IRENEE A CROIX FOREST LD NOYER BLANC	6		50
59	LA GOYENCHE VOIE COMMUNALE No 10 DE THURINS A SOUCIEU EN JARREST	6,5	6	140
60	12, ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE LA RATIERE	5	2,5	80
61	ROUTE DE LA VALLEE DU GARON DE CRAPONNE A SAINT SYMPHORIEN SUR COISE LA VALOTTE ZA LA TUILLERE	7	6	160
62	8, CHEMIN DE CHASSAGNE NO 47 DE LA PALISSE	10,5	6,5	170
63	LOTISSEMENT LA PERIERE	4		32
64	RUE DU ROMPEAU	5,5	1,2	68
65	VOIE COMMUNALE No 7 DE THURINS A CHATEAUVIEUX LE RAMPEAU	5,5	1	60
66	LA FOLLETIERE	7	2,5	85
67	CHEMIN DU MATHY vers le n° 14	10	6	140
68	CHEMIN DEPARTEMENTAL No 75 DE SAINT IRENEE A CROIX FOREST LD LA FABRIQUE			
69	ZA LA TUILLERE (Face a Poisonnerie Sertel)	7	6	160
70	3, RUE MERLE	7	3	115
71	RAMPEAU Lotissement le 3 CEDRES	5,5	2	80
72	CHEMIN RURAL No 7 Lotissement LA BUTE	6	3	92
73	RUE DU 8 MAI 1945 ANGLE PLACE VERDUN	7,5	3,5	120
74	RUE BARTHELEMY DELORME ANGLE RUE DU 8 MAI 1945	8,5	4	100
75	LOTISSEMENT LES COTEAUX DU VILLAGE	6,5	2	80
76	vers le 580 CHEMIN DES ARRAVONS	9	5	130
77	CHEMIN DE LA MARTINIERE vers le n°10	11	7	150
78	LOTISSEMENT LE GARON (Rte de la Vallée du Garon)	6		45

## II- L'assainissement collectif

---

La compétence assainissement est portée par le : Syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG), qui dessert en outre les communes de Messimy et Soucieu-en-Jarrest. Le service est exploité en délégation de service public à Suez environnement (contrat de 2019 à 2029).

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 581 habitants au 31 décembre 2019, représentant 4 101 abonnés. 1057 abonnés sont recensés sur la commune de Thurins.

Sur la commune, le réseau d'assainissement est principalement de type séparatif.

Il se décompose comme suit :

- 6 349 ml de réseau unitaire
- 12 204 ml de réseau séparatif eaux usées
- 10 049 ml de réseau d'eau pluviale

La commune est reliée aux stations d'épuration suivantes :

- La station d'épuration « Messimy-Vallée du Garon » qui recueille les eaux usées des communes de THURINS, MESSIMY, SOUCIEU-EN-JARREST a été dimensionnée pour traiter les effluents de 12 000 EH (Equivalent Habitants). De type boue activée aération prolongée, elle a été mise en service en 1995. 160 tonnes de boues ont été produites en 2019.
- Station d'épuration de Thurins hameau Mathivière, d'une capacité de 40 EH, elle a été mise en service en 2009. Il s'agit d'une station de type filtres à sables.
- Station d'épuration de Thurins hameau Herse, d'une capacité de 50 EH, elle a été mise en service en 2011. Il s'agit d'une station de type biofiltre.
- Une station au lieu-dit « Julin ». Sa capacité nominale sera de 75 EH. Elle a été mise en service en 2022.

En 2019, la station d'épuration de Messimy est chargée à 46% du nominal de la charge en DBO5. D'après l'arrêté préfectoral n° 2003/1776 portant renouvellement de l'autorisation de rejets de la station d'épuration exploitée par le SIAHVG, la capacité hydraulique nominale de la station par temps sec est de 3 540 m<sup>3</sup>/j. Toutefois, le débit de référence (sur la base de 5 années de données) est de 6 858 m<sup>3</sup>/j.

Les aménagements projetés dans le cadre du Schéma Directeur de 2017 doivent permettre de réduire les charges hydrauliques collectées par le système et ainsi réduire les charges déversées au milieu naturel.

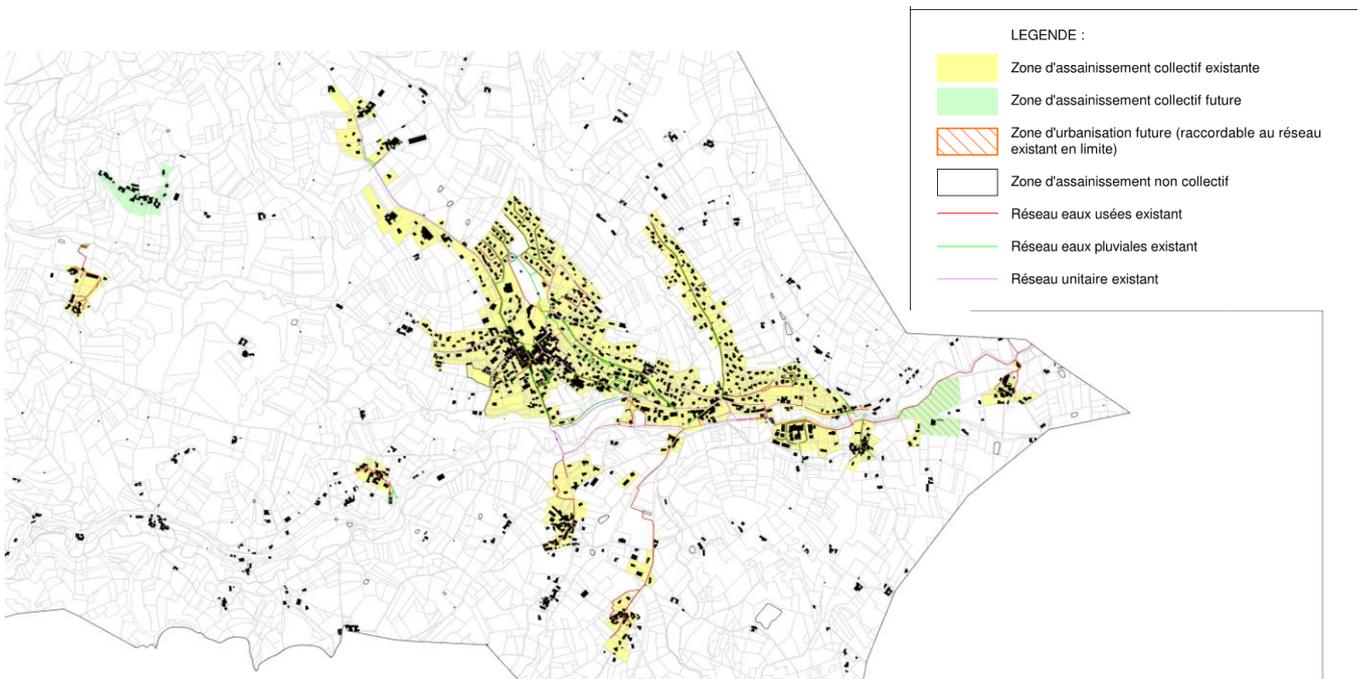
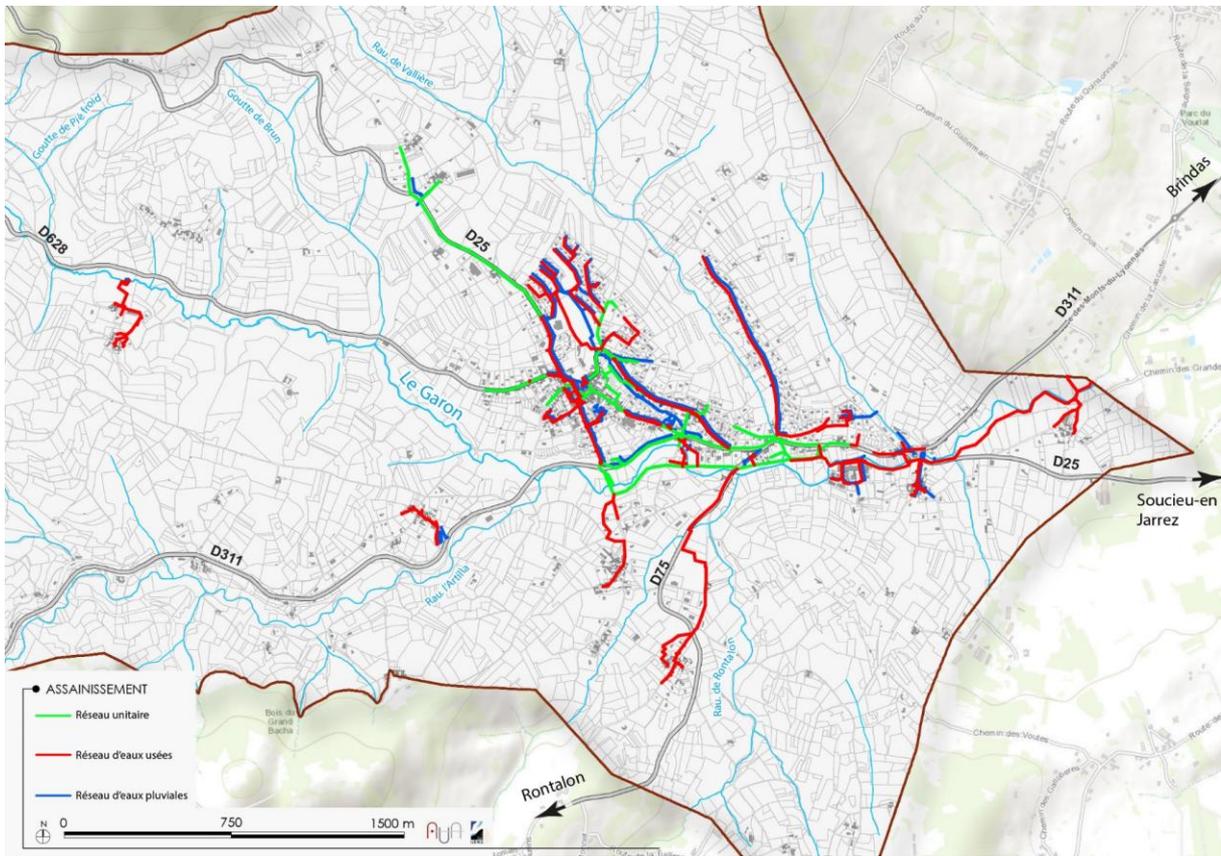
Les principaux aménagements sur la commune mentionnés en 2017 sont les suivants :

- Mise en séparatif du réseau unitaire dans certaines rue du centre bourg (route du Barrage, rue du Michard, route d'Yzeron, rue du 8 mai 1945, chemin du Mathy) ;
- Améliorations diverses (autosurveillance, regards, diagnostic permanent avec modélisation) ;
- Renforcement du réseau pluvial au droit du chemin du Mathy, du réseau de transfert unitaire (RD 311, le long du Garon).

Notons que certains travaux ont été réalisés depuis.

Par ailleurs, des actions sont prévues à l'échelle intercommunale au droit de la station d'épuration (renforcement du réseau en amont, augmentation de la capacité de traitement pour répondre à l'évolution de la population).

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé parallèlement à l'élaboration du PLU.



Extrait du zonage d'assainissement EauGis 2022

### III- L'assainissement autonome

---

La compétence assainissement non collectif comprend le contrôle des installations. Elle est assurée par le SIAHVG sur ses quatre communes adhérentes : Soucieu-en-Jarrest, Messimy, Thurins, Rontalon.

Ses principales caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant (source : SIAHVG)

<b>Données</b>	<b>Messimy</b>
Nombre d'installations	268
Installations conformes	68
Installations non conformes	124
Installations non contrôlées	76

Sur la commune, l'ANC concerne toutes les habitations isolées et éloignées du réseau d'assainissement collectif qui dessert le centre bourg, le Marnas, la Grande Côte, la Herse, la Mathivière ...

## IV- L'assainissement des eaux pluviales

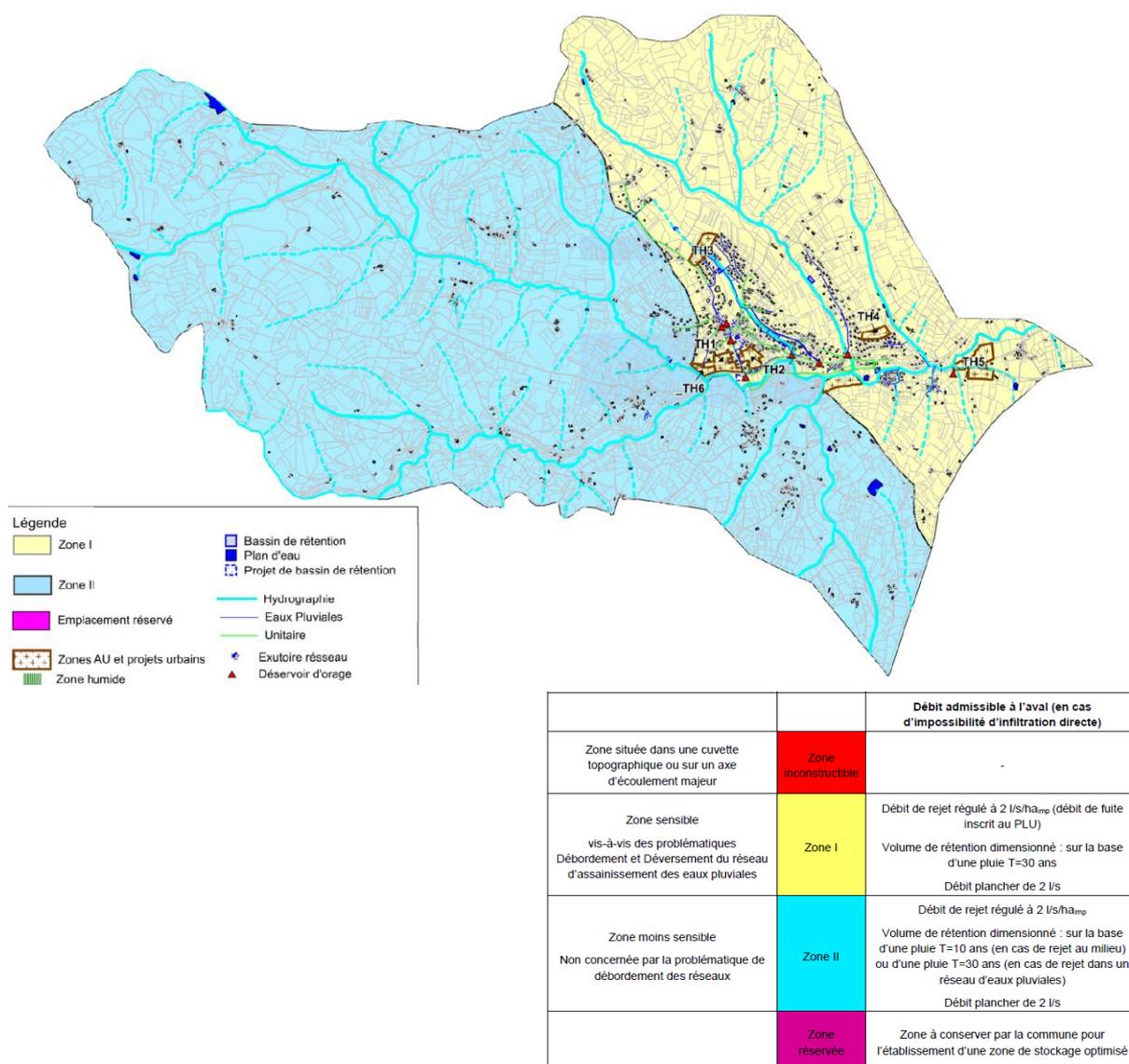
La commune de Thurins et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon exercent la compétence gestion des eaux pluviales sur le territoire communal. Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales a été réalisé à l'échelle du bassin versant du Garon en 2014.

Les eaux pluviales sont collectées et évacuées par un système de réseaux enterrés et de fossés à ciels ouverts répartis sur l'ensemble de la commune. Sur le centre Bourg historique, la collecte est mixte : quelques voies subsistent en unitaire. Un réseau de déversoirs d'orage permet un délestage en amont de la canalisation de transfert vers la STEP de Messimy. Sur les secteurs plus récents, des antennes réseaux pluviales strictes ont été posées avec pour exutoire les différents cours d'eau.

Plusieurs bassins de rétention ont été créés sur les cours d'eau, notamment sur le talweg de Payne. Ils permettent de maîtriser les écoulements dans les tronçons enterrés.

La collecte unitaire est équipée d'un bassin de stockage restitution destiné à tamponner les effluents avant leur transfert à la STEP.

En fonction des différentes contraintes, 4 zones ont été définies. A chacune des zones sont associées des règles pour la limitation des rejets de volumes et débits pluviaux :



## V- Les déchets ménagers et déchèterie

Le ramassage des ordures ménagères, le tri sélectif et la déchetterie relèvent de la compétence de la communauté de communes des Vallons du Lyonnais. La collecte des déchets se fait majoritairement en porte à porte : 1 fois par semaine pour les ordures ménagères et tous les 15 jours pour la collecte sélective.

Certains secteurs ne peuvent pas être collectés en porte-à-porte, notamment certaines rues étroites de centres-bourg. Dans ces cas des points de regroupement sont mis en place. Cela concerne les centres-bourgs de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Vaugneray, Yzeron ainsi que les secteurs de Rontalon à Thurins et Les Adrets à Yzeron. La commune Thurins compte 4 points de collecte enterrés.

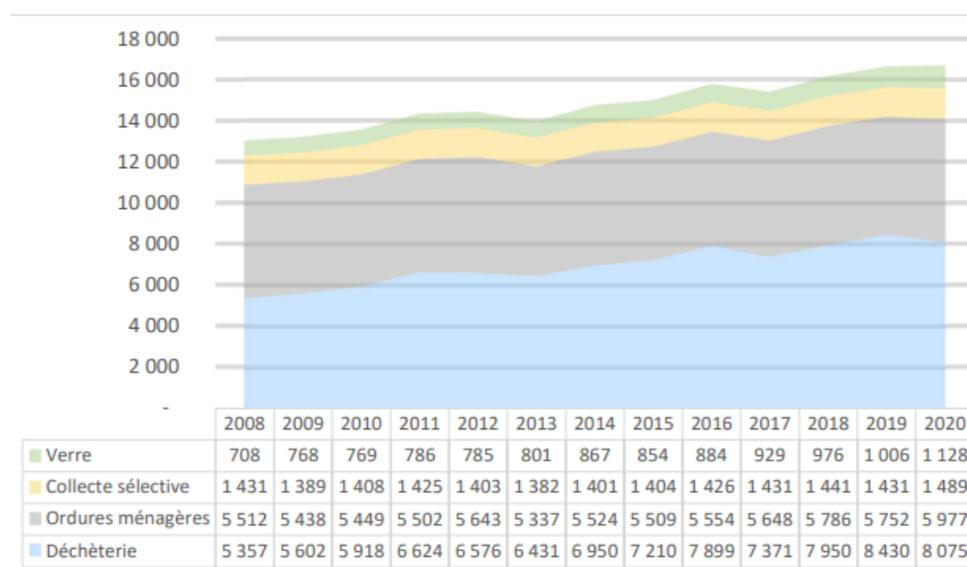
La répartition des tonnages collectés est la suivante :

	2019	2020	Ecart (en tonnes)	Kg/hab	Evolution
Ordures ménagères	5754	5977	223	201	3,87%
Collecte sélective	1430	1489	59	50	4,15%
Verre	1003	1128	125	38	12,47%
Déchèterie (sauf déchets verts)	5411	5434	23	182	0,42%
Déchets verts	3207	2688	-519	90	-16,18%
<b>TOTAL</b>	<b>16805</b>	<b>14716</b>	<b>-89</b>	<b>561</b>	<b>0,54%</b>

La quantité totale de déchets dont la collecte et le traitement sont assurés par la CCVL :

- est stable entre 2019 et 2020 ;
- a augmenté de 36% entre 2010 et 2020.

► En tonnes



Le taux de valorisation des déchets est de 57% en 2020 :

Type de traitement	2010 (référence)	2018	2019	2020	Evolution 2010-2020
Incinération	5590	6826	6936	7204	29%
Enfouissement	1461	13	11	4	-100%
Compostage	2522	3146	3355	2766	10%
Recyclage	4445	6475	6679	6615	49%
Réemploi	0	101	200	200	-
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>14018</b>	<b>16532</b>	<b>17181</b>	<b>16789</b>	<b>20%</b>
Population	25626	28967	29804	29804	16%
Production par hab (en kg/hab)	547	572	576	563	3%
Taux de valorisation	49,7%	58,7%	59,6%	57,07%	

La quantité de déchets produite par habitant augmente. Toutefois, la part des déchets produits qui est recyclée augmente également.

La déchèterie intercommunale est située à Vaugnerau (PAE des 2 vallées). Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Période d'hiver (du 1er octobre au 31 mars) :
  - o Du lundi au vendredi 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
  - o Samedi 9 h à 17 h
- Période d'été (du 1er avril au 30 septembre)
  - o Du lundi au vendredi 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
  - o Samedi 9 h à 18 h